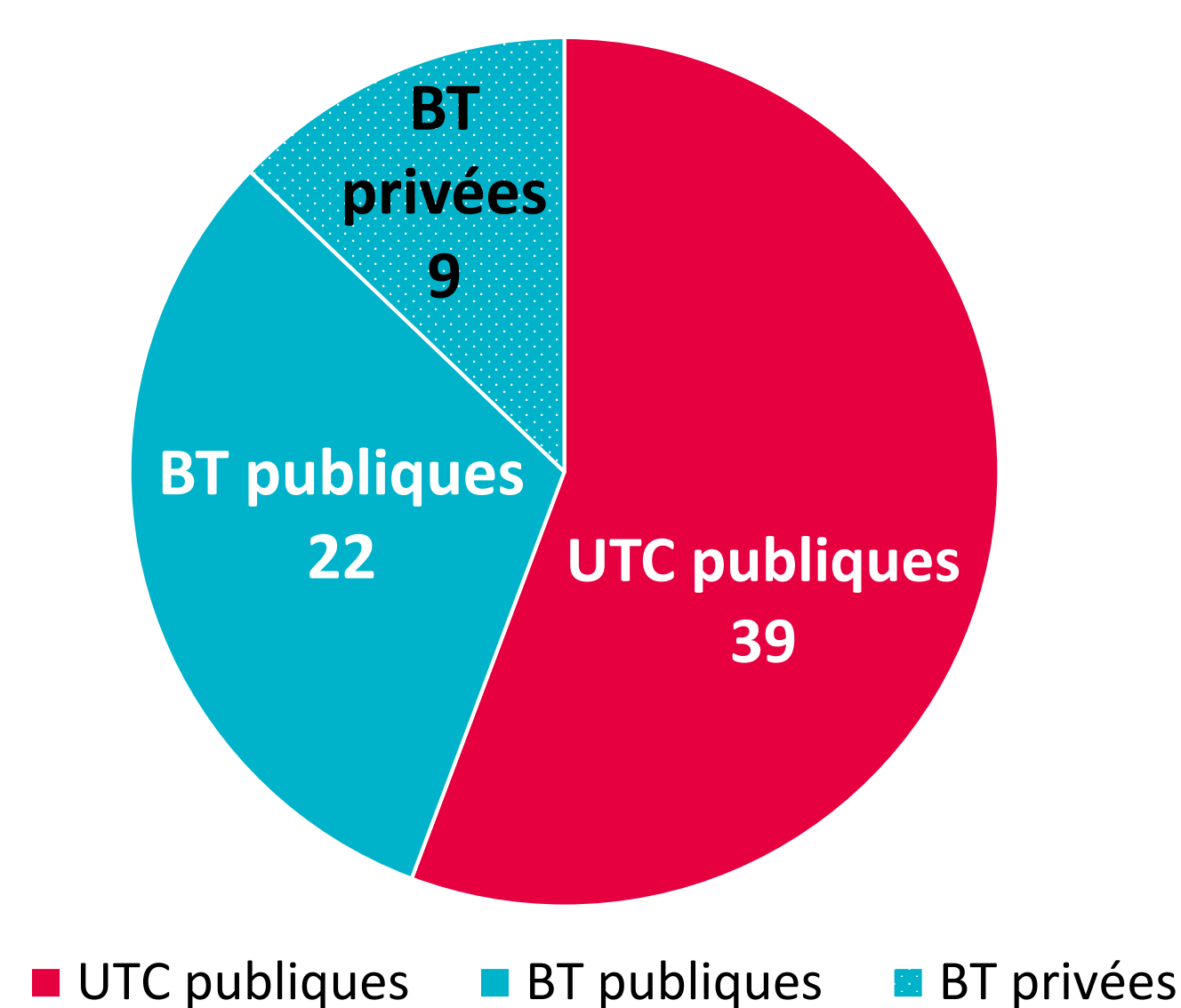


Etat des lieux des établissements français autorisés à la préparation, conservation, distribution, cession des produits de thérapie cellulaire ou tissulaire

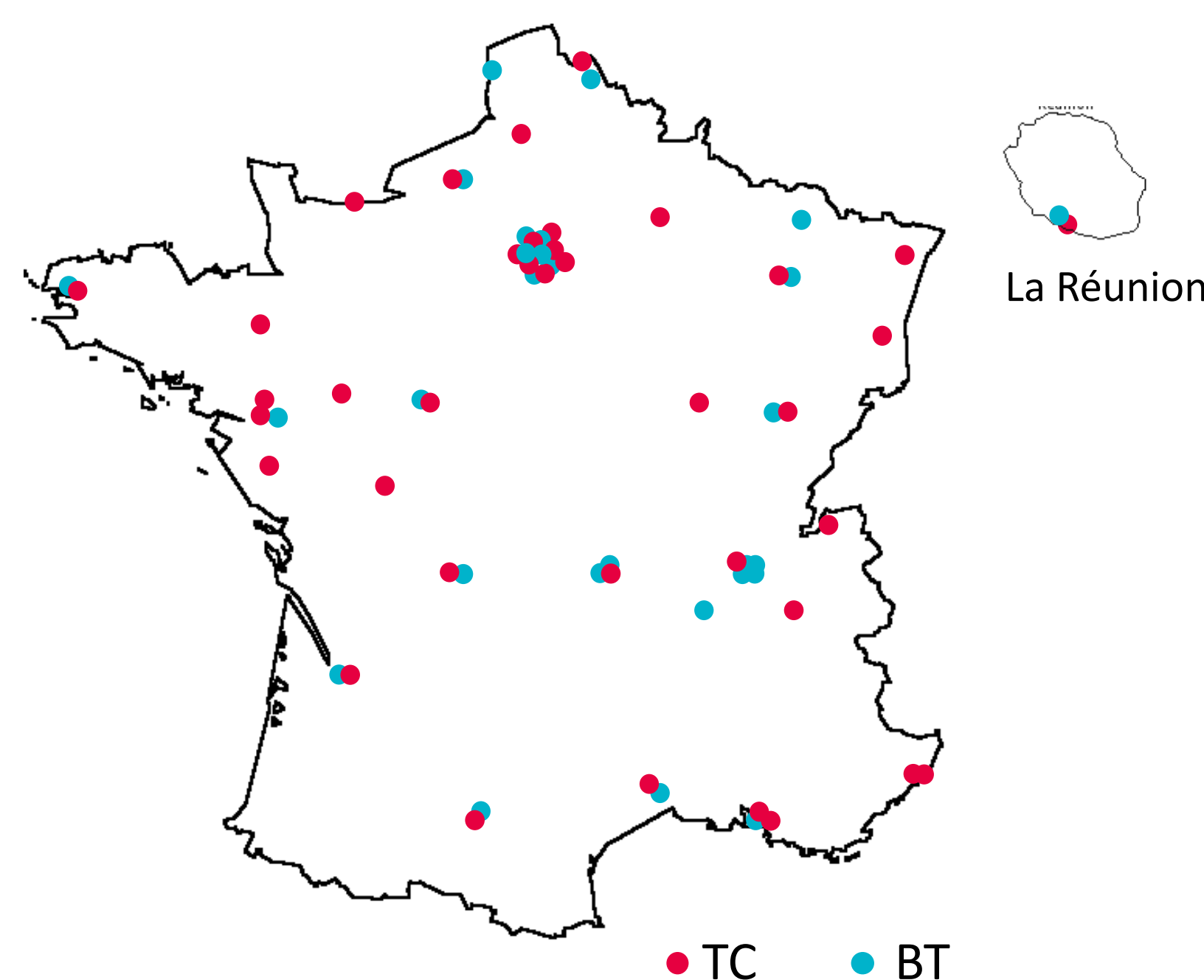
Panorama des unités de thérapie cellulaire et des banques de tissus en France

- **70 établissements** sont autorisés¹ : **39 unités de thérapie cellulaire (TC)** publiques et **31 banques de tissus (BT)** (22 établissements publics et 9 établissements privés).
- Ces établissements sont répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain et sur l'île de la Réunion.
- Concernant la répartition en effectifs, 10 équivalent temps plein (ETP) en moyenne sont dédiés au sein des banques de tissus pour 8 ETP en moyenne en ce qui concerne les unités de thérapie cellulaire.

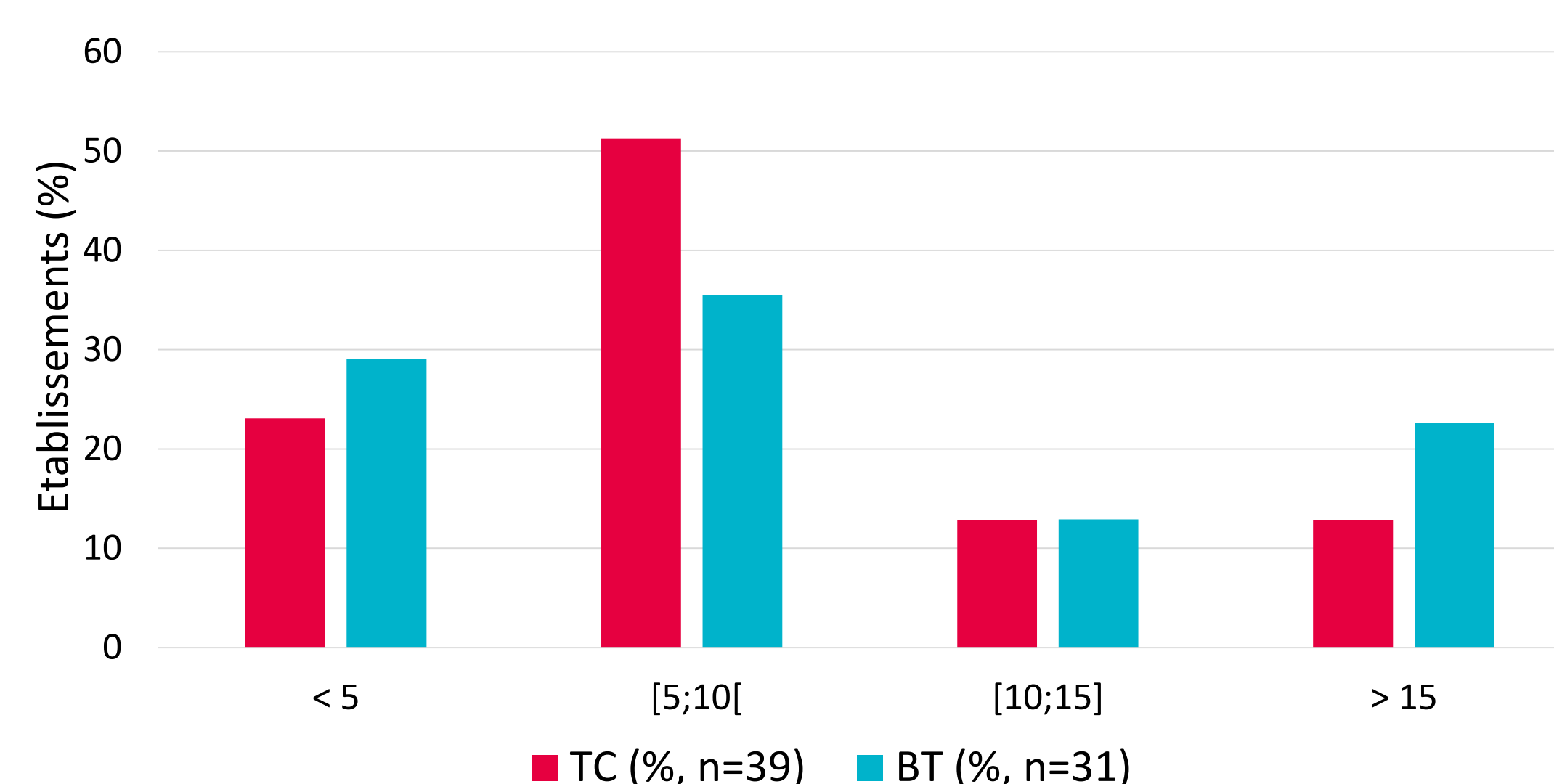
Répartition public/privé des établissements autorisés



Etablissements TC et BT en France

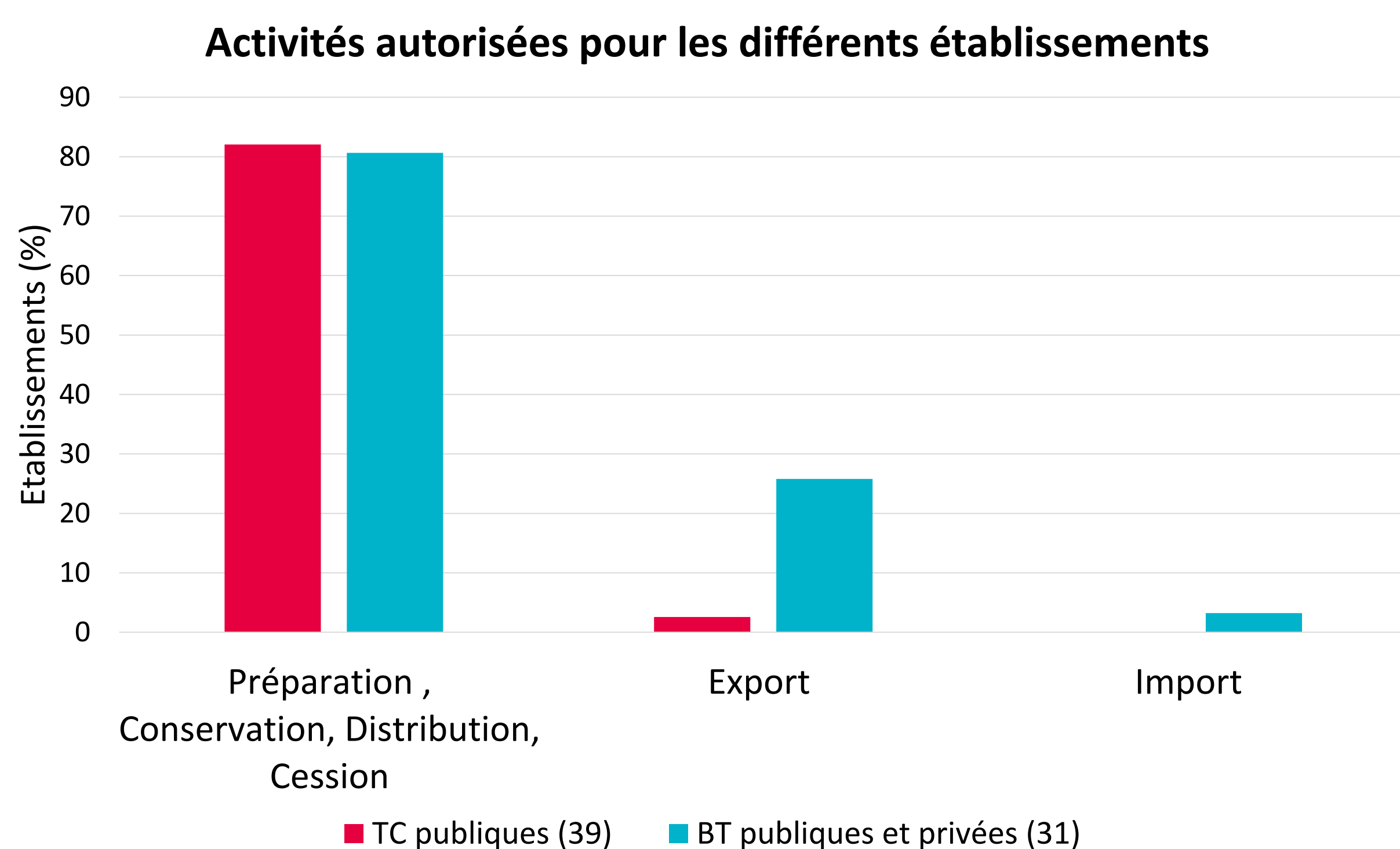


Répartition des effectifs en personnels des établissements (en équivalent temps plein)



Activités des établissements

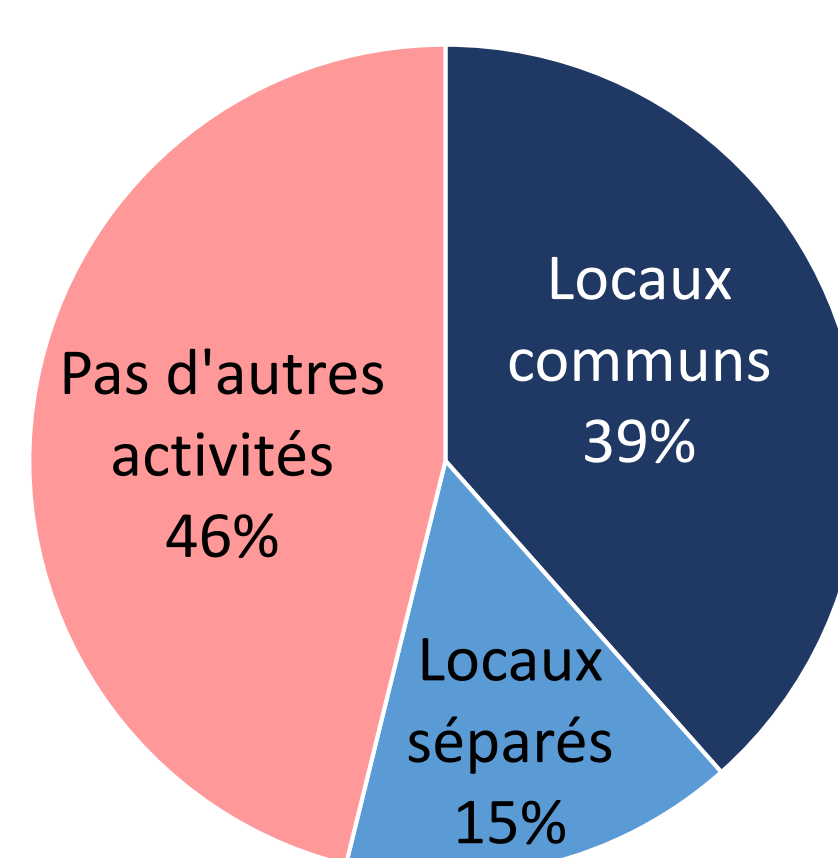
- Les établissements réalisent pour la majorité l'ensemble des activités de préparation, conservation, distribution et cession.
- 9 établissements seulement sont autorisés pour des activités d'export (8 BT et 1 TC). Une seule BT est autorisée à l'importation.



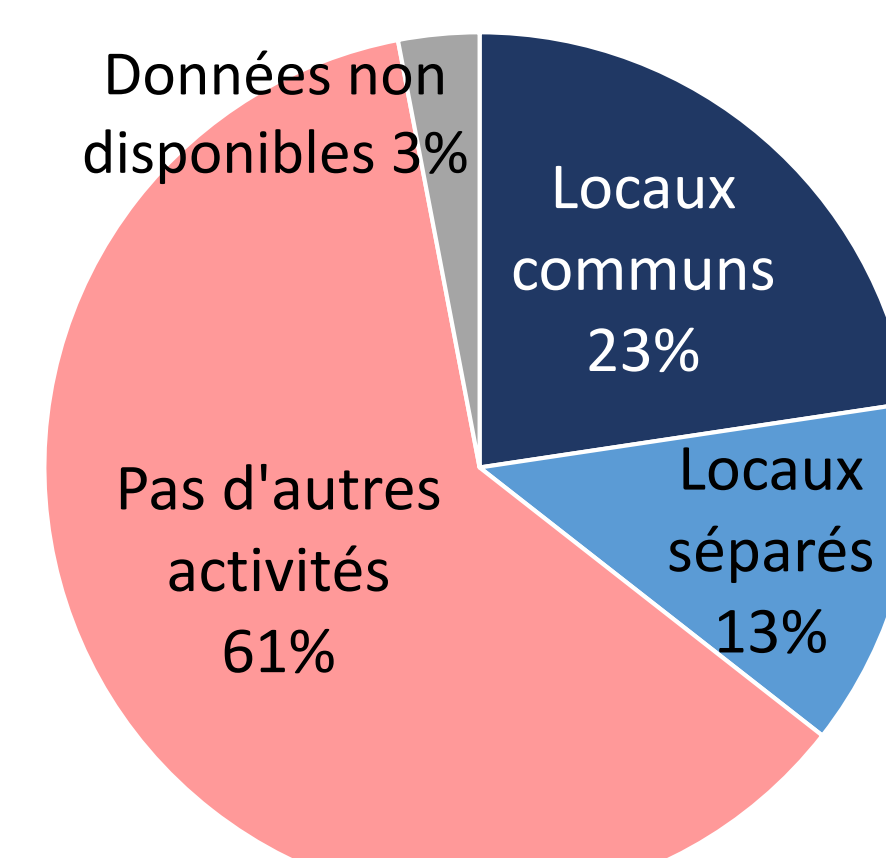
Autres Activités réalisées

Les établissements peuvent réaliser d'autres activités telles que des activités de recherche, de production de médicaments de thérapie innovante (MTI) ou des activités pour le compte d'un donneur d'ordre. Ces activités peuvent être dans les locaux communs aux activités de préparation de tissus ou de cellules ou dans des locaux différents.

Autres activités réalisées par les établissements TC (%)

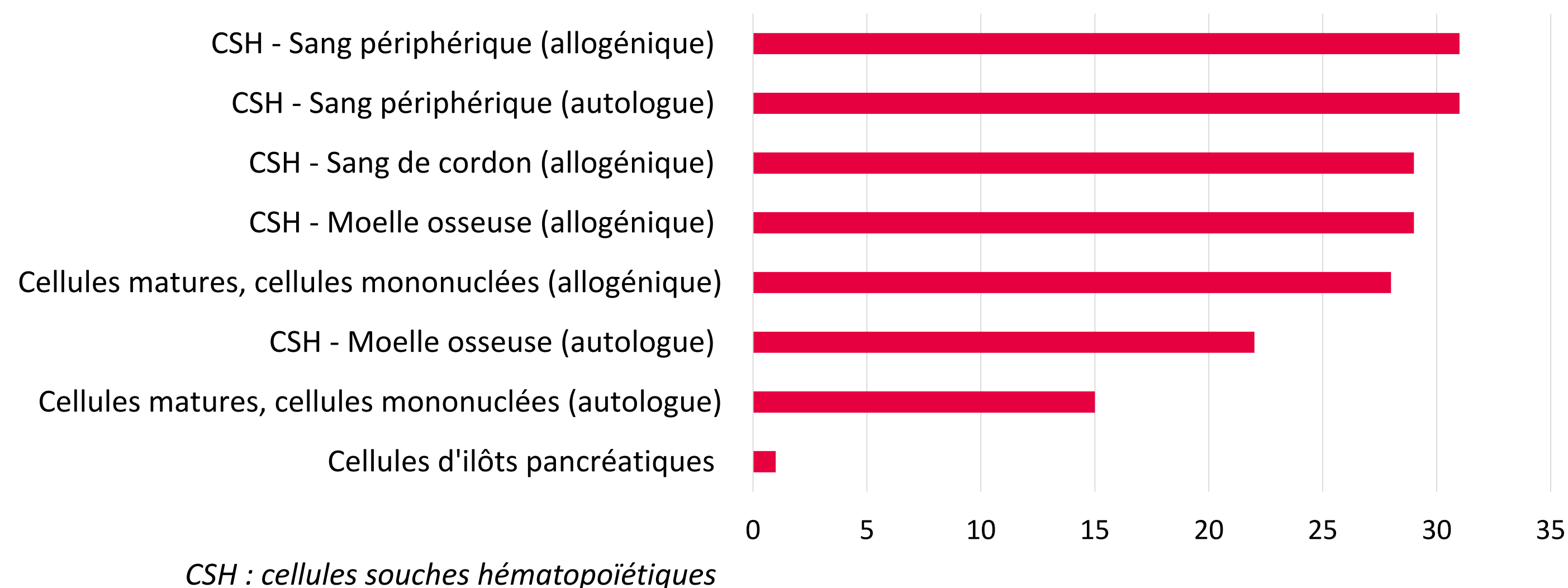


Autres activités réalisées par les établissements BT (%)



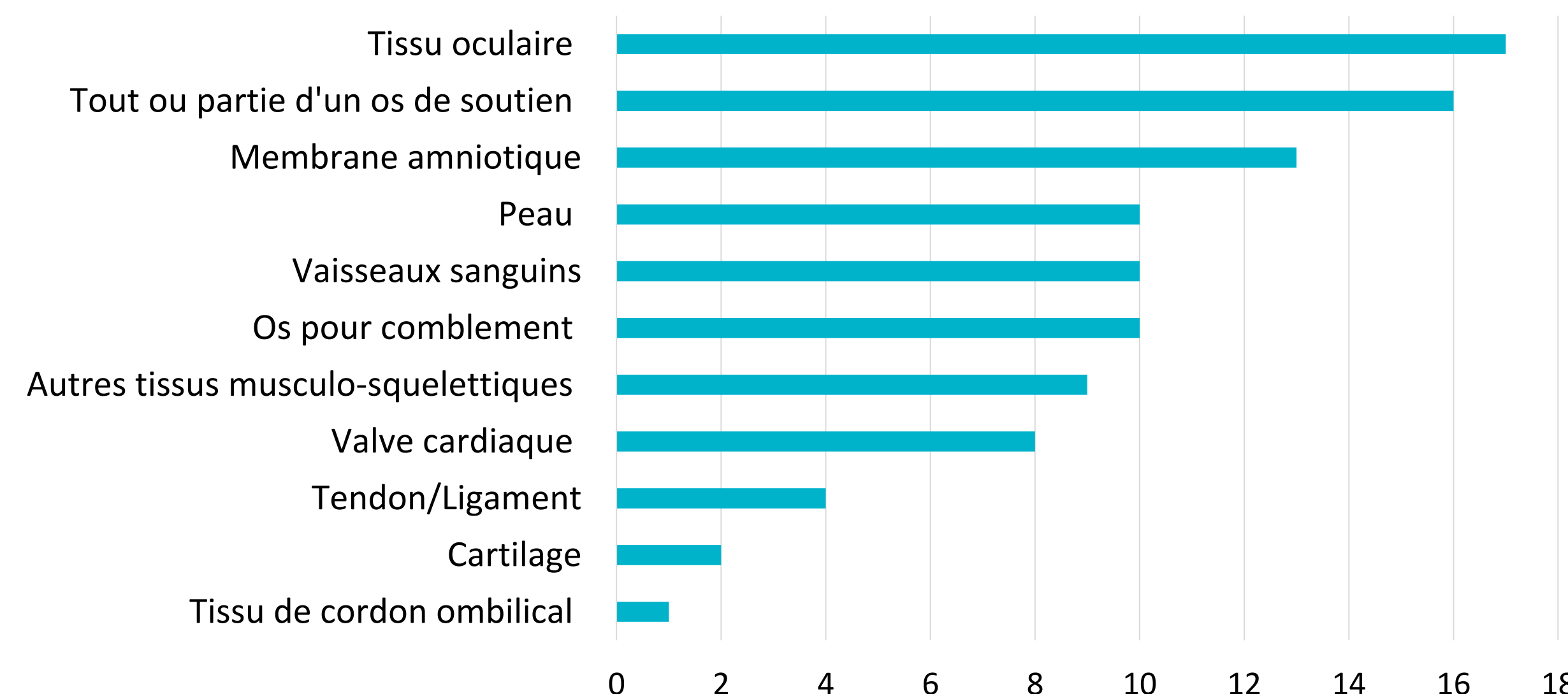
Unités de thérapie cellulaire

Nombre d'établissements autorisés à la préparation pour les différentes catégories de cellules

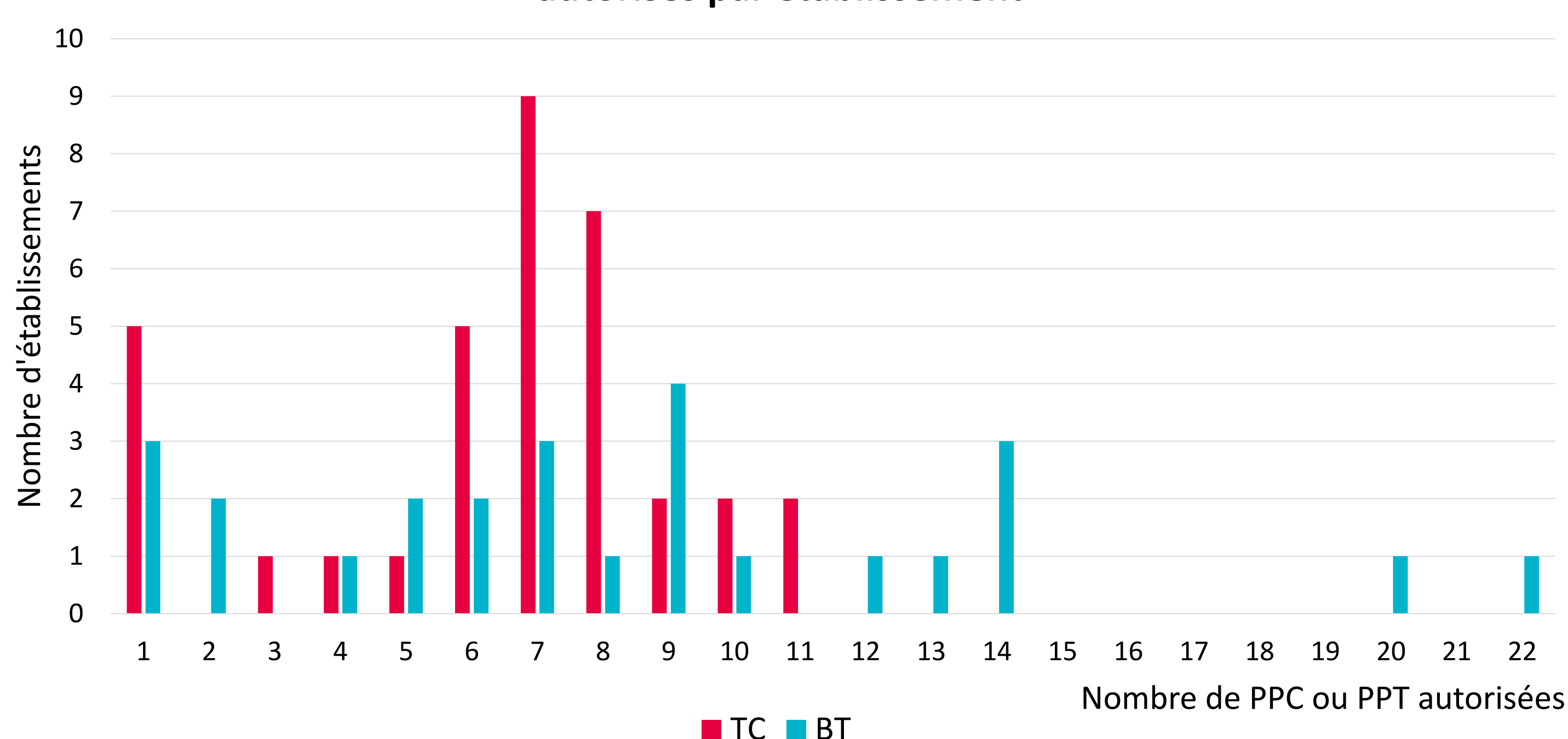


Banques de tissus

Nombre d'établissements autorisés à la préparation pour les différentes catégories de tissus



Comparaison du nombre de procédés tissus ou procédés cellules autorisés par établissement



- Il existe une plus grande diversité de produits de thérapie tissulaire que de produits de thérapie cellulaire.
- Les TC sont autorisées pour la préparation de 7 catégories de cellules au maximum, alors que les banques de tissus sont autorisées pour la préparation de nombreuses catégories de tissus différentes (jusqu'à 13 catégories différentes).
- Les TC sont autorisées pour 6 procédés de préparation cellulaire en moyenne (écart-type = 3) alors que les BT sont autorisées pour 7 procédés de préparation tissulaire en moyenne (écart-type = 6).

¹ Article L.1243-2 du code de la santé publique